

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi sept avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°30-2023-04-13

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Lucien LABASQUE, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Ludivine MOREAU à Mme Nicole DARQUES
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
Mme Maryse BEAUSSE à Mme Anita THOMAS

Etaient remplacés :

M. Jean-Claude RETAUX par M. Christian PRUVOST
M. Dominique PAQUES par M. Bruno DUMONT
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etait absent :

M. André BAHEUX

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	44
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	3
Excusé	0
Absent	1
Nombre de votes	

Accusé de réception en préfecture
062100018083-20230413-D3020230413-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Délibération n°30-2023-04-13

Objet : Modification des tarifs des bâtiments relais et du VMAD

Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 26 novembre 2009 relative au montant des loyers pour les bureaux et ateliers des bâtiments relais,

Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 24 février 2022 approuvant la nouvelle tarification des bureaux et ateliers des bâtiments relais,

Il est proposé au conseil communautaire d'harmoniser les tarifs de location VMAD, bâtiments relais et immobilier d'entreprises comme suit :

- Maintien des tarifs actuels des ateliers de la pépinière d'entreprises.
- Un tarif progressif chaque année au lieu du semestre sur trois ans selon l'âge de l'entreprise pour :
 - Les bureaux (étage du VMAD et de la structure mixte, bâtiment relais, dont « commerces »)
 - Les ateliers (pour Longfossé, si disponible, obligation de louer le bureau contigu au même tarif que l'atelier).

Les tarifs sont HT par mois et charges comprises, sauf télécom et, pour les ateliers, l'électricité.

Une caution d'un montant de 2 mois des loyers les plus élevés et de 30 € par clef remise

Bureaux	Entreprises de moins de 5 ans	Entreprises de plus de 5 ans	Ateliers	Entreprises de moins de 5 ans	Entreprises de plus de 5 ans
Année 1	5€/m ²	8€/m ²	Année 1	4€/m ²	6€/m ²
Année 2	9€/m ²	13€/m ²	Année 2	5€/m ²	7€/m ²
Année 3	14€/m ²	18€/m ²	Année 3	6€/m ²	8€/m ²

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 13 avril 2023

Le secrétaire de séance


Vincent LACHERE


Le Président
Claude PRUDHOMME

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20230413-D3020230413-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023